

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 2 avril 2025

Actualités

Le Sénat a voté définitivement la fin du transfert obligatoire et automatique des compétences “eau” et “assainissement” aux intercommunalités, en adoptant ce mardi soir, la proposition de loi visant à assouplir la gestion desdites compétences.

Ce texte met un terme à une obligation qui pesait sur nos communes depuis 2017, souvent sans tenir compte de leurs réalités de terrain.

Désormais, chaque commune n'ayant pas encore effectué le transfert de ces compétences, pourra décider librement de les conserver ou non, en fonction de sa situation, de ses choix et de ses spécificités.

Restant à votre entière disposition pour tout échange que vous souhaiteriez,

bien amicalement.

